

AUTO-ÉCOLE GENDILLOUT  
7 SEILHAC LE LAC - 19700 SEILHAC  
RCS BRIVE LA GAILLARDE  
Siret 495 161 887 00015 - APE 8553Z  
N° de déclaration d'activité 7519010301  
Agrément préfectoral : E0201900930  
Tél : 05 55 27 04 40  
Code NAF : 8553Z

Nom de l'élève :

Prénom :

## Parcours de formation – Permis A1 et A2

Lien vers la page du site internet : <https://autoecolegendillout.wixsite.com/website/moto>

Durée minimum : 20 heures

### **PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS**

#### **Pour s'inscrire à la formation du permis A1 il faut :**

- Avoir au moins 16 ans

Permet de conduire une motocyclette avec ou sans side car d'une cylindrée maxi de 125cm<sup>3</sup> d'une puissance de 11KW (15 CV). Rapport puissance/poids inférieur ou égal à 0,1 KW/KG ou un tricycle à moteur d'une puissance maxi 15KW.

#### **Pour s'inscrire à la formation du permis A2 il faut :**

- Avoir au moins 18 ans pour la pratique

Permet de conduire une motocyclette avec ou sans side car d'une puissance n'excédant pas de 35KW (47 CV). Rapport puissance/poids inférieur ou égal à 0,2 KW/KG. La puissance ne peut résulter d'un bridage d'un véhicule développant plus de 70KW.

Attention ! Sont obligatoires le port d'un casque de type homologué C.E. à la taille du conducteur, des gants adaptés à cette pratique possédant le marquage C.E. et munis d'un dispositif de fermeture aux poignets, d'un blouson ou d'une veste à manches longues, d'un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes. (N.B. les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)

### **OBJECTIF :**

Être capable de conduire et manœuvrer de façon sûre, responsable et autonome une motocyclette avec ou sans side-car. Créer les conditions d'une sécurité routière pour tous.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Salle de cours équipé de moyens multimédias
- Véhicules de la catégorie A1, A2 adaptés à l'enseignement
- Fiches de suivi et livret d'apprentissage
- Supports pédagogiques spécifiques
- Liaison radio moniteur/élève
- Piste moto
- Moniteur diplômé

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- **1. Epreuves interrogation orale**
  - Thèmes abordés :
    - Risque routier moto/comportement en présence d'un accident
    - Cas d'accident les plus caractéristiques
    - Les facteurs de risque à moto
    - Prise de conscience des risques
    - Conduite préventive
    - Equipement
    - Eléments mécaniques liés à la sécurité
    - Assurance
    - Alcool et stupéfiants
    - Fatigue, route de nuit
    - Vitesse et freinage
    - Stabilité et trajectoire
- **2. formation pratique hors circulation (8 heures minimum)**
  - Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée
    - Maîtrise de la moto sans l'aide du moteur + vérifications
    - Maîtrise de la moto à allure réduite
    - Maîtrise de la moto à allure plus élevée (freinage)
    - Maîtrise de la moto à allure plus élevée (évitement)

- **3. formation pratique en circulation (12 heures minimum)**

- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome sûre et économique

**MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR L'ÉVALUATION ET L'AIDE À LA PROGRESSION :**

Afin de préparer l'élève à l'examen le moniteur met en œuvre un système de suivi à l'aide d'un livret d'apprentissage et d'une fiche de suivi comportant 4 grilles de progression accompagnant l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette (conforme au REMC). Ces grilles détaillent pour chaque sous-compétences associées les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteurs au cours de son évolution.

Pour chaque sous-compétences associées, le formateur prévoit des évaluations précisant les critères et les conditions de réussite permettant à l'élève de mesurer ses réussites et d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chaque sous-compétences associées le formateur mettra à la disposition de l'élève des systèmes d'auto-évaluation afin de lui permettre une prise de conscience de ses capacités, de ses motivations et de ses limites.

L'ensemble des compétences requises validées c'est le formateur qui décidera en accord avec l'élève de présenter celui-ci aux épreuves du permis de conduire.

**CONDITIONS D'ÉVALUATION DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE :**

Epreuve hors circulation dite « plateau » :

- Elle repose sur un système de notation à 3 niveaux symbolisé par une lettre A (satisfaisant) B niveau moyen) ou C (niveau insuffisant).
- Pour accéder à l'interrogation orale à la fin des épreuves pratiques hors circulation, il faut obtenir soit 4 A, soit 3 A et 1 B, soit 2 A et 2 B, soit 1 A et 3 B. La notation C à l'interrogation orale entraîne l'ajournement du candidat.
- Résultat final : obtenu par le cumul des notations des exercices de maniabilité et de sécurité et de l'interrogation orale : il faut avoir obtenu 5 A, ou 4 A et 1 B, ou 3 A et 2 B, ou 2 A et 3 B.
- La chute est éliminatoire lors des épreuves.

## Epreuve en circulation :

- Elle évalue le niveau des connaissances, les compétences techniques et comportementales, le niveau atteint pour circuler en toute sécurité en empruntant des routes droites, en négociant des virages, en changeant de direction, en franchissant des intersections et en utilisant des voies d'accélération et de décélération, lors de parcours empruntant des voies à caractère routier, urbain et autoroutier. En dépassant et croisant les véhicules, en quittant et repartant d'un emplacement de stationnement réglementaire et en prenant les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule. L'expertise s'attache à valoriser les acquis comportementaux plutôt que les faiblesses.
- Ce bilan de compétences est retranscrit dans une grille d'évaluation.

**0**: la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

**1**: la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

**2**: la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

**3**: la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
<b>Connaitre et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>								
<b>Courtoisie</b>								
<b>Total général</b>								

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

**Minimum 17 points**

Pour connaître et télécharger le résultat de cet examen, il faudra patienter 48 heures et vous connecter sur le site : RdvPermis : <http://www.permisdeconduire.gouv.fr>